MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DES
EAUX FORETS CHASSES ET PECHES

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES SERVICES
AIMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FORMATION

/E.KOL/D.SAN/:
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITE DIGNITE TRAVAIL

DECISION

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DES
EAUX FORETS CHASSES ET PECHES

N°049/MEEFCP/CAB/SG/DSAF/SPF.

(/ISAS : (/U la Constitution du 14 Janvier 1995 ;

DGFP S/N° 1099 DU 29-10-98

(/U l'Ordonnance n° 93/008 du 14 Juin 1993, portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine ;

(/U le Décret n° 97.012 du 30 Janvier 1997, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie ;

(/U le Décret n° 97.015 du 18 Février 1997, portant nomination des Membres du Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie ;

DCF S/N° 3667 DU 29/10/98

(/U le Décret n° 98.176 du 3 Juin 1998, portant modification et complétant les dispositions des Décrets n°s 97.015 et 97.043 des 18.02-et 7 Avril 1997 portant nomination des Membres du Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie ;

(/U Le décret n° 98.023 du 12 Février 1998, portant Organisation du Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches et fixant les Attributions du Ministre ;

(/U le Décret n° 81.124 du 26 Novembre 1981, fixant les modalités de différents régimes de congé ;

(/U la demande de l'intéressé en date du 30 Septembre 1998

DECIDE

Article 1er.- Un congé Administratif d'un (1) mois au titre de l'année 1998 à passer à BOUAR (Préfecture de la NANA-MAMBERE) pour compter du 18 Mars 1999, est accordé à Monsieur BEKONI Lazare, Contrôleur Principal des Finances de 3ème Classe, 1er Echelon, Directeur des Services Administratifs et Financiers du Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches à Bangui.

Article 2.- L'intéressé, passant son congé à BOUAR, voyagera à ses frais et prendra toutes les dispositions nécessaires pour rejoindre son poste dès l'expiration de son congé.

Article 3.- La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MEEFCP/CAB..... 1
- SG..... 1
- DGSCx/DGSEx..... 2
- DSAF/SPF..... 2
- DGFP..... 1
- DCF..... 1
- INTERESSE ..... I
- DOSSIER ..... I
- CHRONO..... 2

FAIT A BANGUI, LE 6 NOV. 1998

LE MINISTRE

- Joseph KOMBA.-